



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 Octobre 2020 à 20h

Présents : Chantal Fritsch, Florence Chopin, Sylvie Puechlong, Mireille Tortel, Dominique Le Cronc, Frank Dhennin, Jacques Piot, Marc Couche, Jean-Jacques Blanc, Philippe Puigmal
Représentée : Christine Serret a donné pouvoir à Dominique Le Cronc.

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 septembre 2020

Florence Chopin fait des observations sur le compte rendu, des modifications y seront apportées. Voté à l'unanimité avec les observations.

2. Modification Plan Local d'Urbanisme

Suite à la réunion de travail des élus du 30 septembre, il est proposé une modification du PLU pour geler la zone 1AUF3. Le conseil approuve le lancement de la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme. Vote : 1 abstention, et 10 voix pour

3. Choix du bureau d'étude pour la modification du PLU.

Le conseil accepte la proposition de SOLIHA84 pour la révision du PLU d'un montant de 3 840 € TTC. Vote : 1 abstention, et 10 voix pour

4. Convention avec le CAUE pour un « Etat des lieux du patrimoine communal ».

Le conseil accepte la proposition de convention avec le CAUE pour l'état des lieux du patrimoine communal : l'enceinte urbaine médiévale, la porte fortifiée du XIVème siècle, l'église paroissiale Notre Dame Des Bois et la fontaine-lavoir. Le coût de cette mission d'accompagnement est de 4050 €. Voté à l'unanimité.

5. Délibération sur le transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes Vaison Ventoux

Le conseil municipal s'oppose au transfert de la compétence du PLU à la Communauté de Communes Vaison Ventoux. Voté à l'unanimité.

6. Délibération sur le transfert de la compétence du service Eau et Assainissement à la C.C.V.V.

Le conseil municipal s'oppose au transfert de la compétence du service Eau et Assainissement à la CCVV. Voté à l'unanimité.

7. Présentation du travail des différentes commissions

Florence CHOPIN présente un état des lieux synthétique des associations de la commune
Nombre : 6 associations + 1 comité des fêtes en liquidation volontaire
Effectifs d'adhérents de 2 à 48

Objets variés type : animation du village, protection du patrimoine, activités de loisirs.
Budget de quelques centaines d'€ à > 10 000 €

Besoins variables suivant les associations : subvention (0 à 5000€), logistique (lieux publics, salles et matériel), communication (photocopies, relais d'info sur site web)

Les principes de soutien aux associations (demande cerfa, effectifs, but non lucratif) concernent les subventions directes, majorées en fonction des projets (si liés aux orientations définies par le conseil), voire exceptionnelles pour un projet spécial.

Les subventions indirectes sont la mise à disposition de lieux et de matériel. Le principal point de débat concerne la mise à disposition gracieuse de la salle des fêtes (et autres salles) car elles sont louées par ailleurs et génèrent un coût de fonctionnement pour la commune. Deux points sont soulevés un maximum pour le nombre d'utilisations gratuites et le cas particulier des activités récurrentes type ateliers, clubs... Pour les photocopies, le principe reste la gratuité sans le papier. Tout cela sera précisé dans un document final qui devra être approuvé par le Conseil Municipal.

8. Questions diverses :

- Réunion publique sur le Plan Local d'Urbanisme aura lieu le mercredi 4 Novembre. L'heure sera précisée ultérieurement.

 Le Maire,
Chantal FRITSCH